

COMITE SYNDICAL
RAPPORT DU PRESIDENT
N°2025.06.30 - 01

OBJET

PROCES VERBEAL DU COMITE SYNDICAL DU 05.02.2025

RAPPORT

Sur les 69 membres en exercice, 45 membres étaient présents et 5 pouvoirs ont été donnés. (Cf. en annexe : Liste des membres du Syndicat Mixte Ouvert présents le 05/02/2025 + Liste des pouvoirs donnés).

A 17h30, ouverture de la séance par M. Didier MARSALEIX, Président du SMO Corrèze - Centre de Supervision Départemental. Il précise que le quorum est atteint.
Il propose à M. Jean-Bernard ESTRADE, conseiller municipal de la commune de NAVES, de bien vouloir assurer les fonctions de secrétaire de séance qui donne son accord.

M. le Président remercie de sa présence M. Raphaël GOLDSCHMIT, Payeur Départemental.

M. le Président accueille la Commune de SAINT ROBERT, nouveau membre du SMO.

Il énumère ensuite l'ordre du jour du comité syndical détaillé ci-après et précise que les différents dossiers seront présentés en alternance avec les vice-présidents.

Ordre du jour :

- Point de situation
- Procès-verbal du 5ème Comité Syndical du 04.12.2024
- Modification Règlement budgétaire et financier
- Budget prévisionnel 2025
- Programme travaux
- Convention ENEDIS - SMO
- Convention Risque Prévoyance
- Création nouvelle Commune – Retraits adhésion
- Points d'information divers :
- Accord cadre fourniture, installation, mise en œuvre et maintenance de caméras de vidéoprotection pour le territoire corrézien
- Projets du SMO 2025
- Arrêté de délégation de signature
- Journée de solidarité
- Prochains comités syndicaux

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

03 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

POINT DE SITUATION :

M. le Président débute le comité syndical par une rétrospective de l'année 2024, année de démarrage du SMO, qui met en exergue le chemin déjà parcouru. Il conforte ce constat par une énumération non exhaustive des réalisations à savoir :

- la tenue de 5 comités syndicaux avec un taux de participation en moyenne de 60 % en témoigne le quorum une nouvelle fois largement atteint de ce présent comité,
- la présentation et la validation de plus de 36 délibérations,
- le chiffrage de 43 projets dont les études ont été remises aux membres concernés,
- l'installation des caméras pour l'ensemble des collègues,
- la validation de tous les projets présentés en commission de vidéoprotection,
- le recrutement des équipes

Il remercie l'ensemble du personnel du Syndicat pour le travail effectué.

M. le Président poursuit le point de situation en présentant l'activité du SMO et les perspectives tout en précisant que les chiffres présentés sont en constante évolution.

Le bilan est le suivant :

- 70 membres (69 communes + CD19)
 - 79 681 habitants
- 188 Caméras en fonctionnement au Centre de Supervision
 - 101 collègues (CD19)
 - 5 MSD Brive Est (CD19)
 - 40 Marbot
 - 7 Musée de Neuvic
 - 35 Communes (27 Malemort - 5 Le Pescher - 3 ST Pantaléon de Larche)
- 12 Caméras existantes complémentaires intégrées le 18 février 2025
- 12 Caméras existantes complémentaires intégrées le 13 mars 2025
- 237 Nouvelles caméras à installer en 2025 pour 28 communes et le CD
- 145 Nouvelles caméras en prévision concernant 15 communes, en attente de délibération.

M. le Président remercie les membres pour leur implication dans l'élaboration des dossiers à présenter à la commission de vidéoprotection, sans laquelle les projets ne pourraient avancer.

Il rappelle que le bilan doit servir de support à la continuation de la structuration du SMO et à sa consolidation. Il précise que la consigne a été donnée en ce sens aux équipes.

En parallèle, il informe les membres de son souhait partagé avec les vice-présidents de les associer davantage au devenir du SMO au travers notamment de groupes de travail sur divers thématiques.

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL SMO - CCSD DU 5/02/2025 :

M. le Président sollicite l'Assemblée pour compléter ou modifier le PV du 5 février 2025.
Aucune remarque n'est formulée.

Il est donc pris acte de cette décision.

MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE :

M. Philippe MOULIN, vice-président, présente le dossier relatif aux modifications du règlement budgétaire.

Il rappelle que conformément à l'instruction comptable M57, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du SMO a été voté en séance du comité syndical du 27 mars 2024. Ce document au regard de ses enjeux, des évolutions règlementaires et du déploiement du SMO est nécessairement évolutif.

La mise en place du Syndicat depuis le 1^{er} février 2024 amène une première actualisation du règlement budgétaire et financier pour y intégrer les dispositions suivantes :

- Amortissement, à titre dérogatoire, en année pleine des licences et des subventions d'investissement,
- Ajout des comptes 2031, 2188, 2181, 21758 dans le tableau des amortissements. Ces comptes correspondent aux frais d'études, aux caméras mises à disposition....

Les modifications présentées n'ont amené aucune question.

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'orientation budgétaire .

BUDGET PREVISIONNEL 2025 :

M. le Président rappelle que le vote du budget est toujours un moment important dans la vie d'une structure car il prévoit ses besoins financiers et autorise leur mise en œuvre. Il précise que le budget primitif présenté est le premier en année pleine de fonctionnement et que les prévisions s'appuient à la fois sur le réalisé 2024 et sur les perspectives à venir.

Il confirme les objectifs pour 2025 de consolider le fonctionnement du SMO et de réaliser dans les délais impartis les projets d'installation des caméras entérinés par les membres.

A - La section de fonctionnement est présentée comme suit :

Chapitre budgétaire	Typologie de dépenses	Montant €	Chapitre budgétaire	Typologie de recettes	Montant €	
Chapitre 011 Charges à caractère général	Loyer et entretien, remboursement des frais d'abonnements (électricité, eau, téléphone et internet), assurances, fournitures de bureau, contrats de maintenance, véhicule, subvention ALOES...	82 340	Chapitre 74 Dotations et participations	<i>Contribution du Département pour ces propres caméras</i>	288 667	
Chapitre 012 Charges de personnel	3 postes recrutés en direct par le Syndicat (personnel en charge du visionnage du centre opérationnel) + un poste mis à disposition par le Département (gestion et suivi des volets administratif, financier et juridique du Syndicat)	195 010			<i>Contribution des Communes pour leurs propres caméras</i>	211 370
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	Frais de déplacements	2 000				77 297
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	Amortissements des caméras transférées Amortissements des nouvelles caméras	79 328 51 877	Chapitre 042 Reprise subvention d'investissement	Subvention 2024 du CD (amortissement 5 ans)	55 741	
Chapitre 068 Provision de fonctionnement	Provision	130 528	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement	Résultat excédentaire 2024	196 945	
TOTAL		541 083	TOTAL		541 083	

1 - Les dépenses de fonctionnement :

Elles correspondent aux charges courantes de notre Syndicat Mixte.

Elles sont présentées comme suit :

- Les charges de gestion courante à hauteur de 82 340 € recouvrant les dépenses suivantes : loyer, entretien et maintenance des locaux, le remboursement des frais abonnements, les assurances, les contrats de maintenance des contrats transférés, les fournitures de bureau, les frais de réception, l'affranchissement du courrier, le coût de la mise à disposition de véhicule par le Département, l'adhésion au Comité des œuvres sociales du Département pour les agents du Syndicat.
- Les dépenses de personnel à hauteur de 195 010 € qui recouvrent l'ensemble des charges inhérentes aux postes recrutés en direct par le Syndicat Mixte (personnel en charge du visionnage du Centre Opérationnel) et aux prestations de services réalisées par le Département (gestion et suivi des volets administratif, financier et juridique du Syndicat Mixte).
- Les autres charges de gestion courante à hauteur de 2 000 € qui permettront de couvrir d'éventuels frais de déplacements.
- Les dotations aux amortissements à hauteur de 131 205 €. Il s'agit :
 - de la reprise pour 79 328 € des amortissements de caméras des membres qui pratiquaient l'amortissement avant leur adhésion au Syndicat Mixte. En effet, le transfert des caméras des membres vers le Syndicat Mixte relève du transfert de compétence.
 - de la reprise pour 51 877 € des amortissements des nouvelles caméras acquises en 2024.
- Les provisions de fonctionnement. L'excédent 2024 est affecté à hauteur de 130 528 € à la constitution d'une provision de fonctionnement pour pallier d'éventuelles dépenses non projetées.

Ainsi, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 541 083 €.

2 - Les recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées des contributions des membres, de la reprise de subvention d'investissement et du résultat excédentaire 2024 de la section de fonctionnement.

Les contributions des membres sont estimées à hauteur de 211 370 € pour le Département et de 77 297 € pour les communes. Toutefois, il est à noter que les montants sont estimatifs en raison des modalités de calcul des contributions notamment de celles communes qui conformément à la délibération du 4/12/2024 doivent être calculées au prorata temporis de la date d'intégration des caméras.

M. le Président précise que le résultat excédentaire de 2024 de 196 945 € permet une sérénité pour les 2 ans à venir car le syndicat est jeune et qu'il faut le stabiliser avant de faire des choix. La prudence est de conserver cet excédent pour éviter si besoin de modifier les contributions.

B - La section d'investissement est présentée comme suit :

Chapitre budgétaire	Typologie de dépenses	Montant €	Chapitre budgétaire	Typologie de recettes	Montant €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	Acquisitions de matériels (caméras) et travaux de raccordements	1 862 973	Chapitre 13 Contributions d'investissement	Contribution du Département pour ces propres caméras	1 008 645 185 607
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	Frais d'études et d'assistance à maîtrise d'œuvre	374 758		Contribution des Communes pour leurs propres caméras (50 % du coût du projet)	823 038
Chapitre 040	Amortissement subvention 2024 du Département	55 471		Contribution du Département pour les caméras des Communes (50% du coût du projet des communes déduction faite des aides perçues)	523 038
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 662		Subvention FNADT	300 000
TOTAL		2 308 864	Chapitre 27 Autres immobilisations financières	Avance remboursable au Département	312 350
			Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissements des caméras transférées et des nouvelles caméras acquises en 2024	131 204
			Chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 662
			Compte 001	Résultat d'investissement reporté	17 965
			TOTAL		2 308 864

1 - Les dépenses d'investissement :

La section d'investissement présentée tient compte des 28 projets entérinés par les communes et de ceux du Département. Sont également intégrés l'ensemble des projets en attente de délibération des membres pour permettre leur réalisation le cas échéant en 2025.

L'objectif est de disposer des crédits nécessaires à la bonne exécution de l'ensemble des projets pour répondre à la demande de tous.

Ainsi le total des dépenses d'investissement 2024 s'élèverait à 2 308 864 € dont :

- 2 237 731 € pour l'installation des caméras (acquisition de matériel et travaux de raccordement à hauteur de 1 862 973 € et coût des études et de l'assistance à maîtrise d'œuvre pour 374 758 €).
- 55 471 € correspondant à l'amortissements de la subvention versée en 2024 par le Département.
- 15 662 € correspondant aux opérations patrimoniales.

2 - Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées des contributions des membres.

Ainsi, conformément aux statuts de notre Syndicat Mixte :

- Pour les caméras du Département

La contribution du Département couvrira la totalité des dépenses d'investissement engagées par le Syndicat Mixte pour répondre aux besoins du Conseil Départemental de la Corrèze, déduction faite des aides perçues par le SMO.

Pour 2025, le montant de la contribution prévisionnelle du Département s'élève à 185 607 €.

- Pour les caméras des Communes

La contribution de chaque commune correspondra à 50 % du montant de l'investissement porté par le Syndicat Mixte pour répondre au besoin propre du membre concerné. La contribution du Département couvre 50 % au plus du montant des dépenses d'investissement engagées par le Syndicat Mixte pour répondre aux besoins des communes, déduction faite des aides perçues par le SMO.

Pour 2025, le montant de la contribution prévisionnelle des Communes s'élève à 823 038 € et celle du Département à 523 038 € pour tenir compte du versement de la subvention FNADT d'un montant de 300 000 € qui vient en déduction de la part financée le Département.

S'ajoutent aux recettes la dotation aux amortissements d'un montant de 131 204 € correspondant à hauteur à 79 326 € aux amortissements de caméras de membres qui pratiquaient l'amortissement avant leur adhésion au SMO et aux amortissements pour un montant de 51 877 € des caméras acquises en 2024.

De plus, une recette de 312 350 € est inscrite au budget afin de permettre au SMO de supporter en propre les dépenses relatives à la TVA. Il s'agit ici d'une avance financière remboursable versée par le Département au profit du SMO. Elle fera l'objet d'un remboursement en 2027, année d'encaissement du FCTVA. En outre, elle garantit aussi la trésorerie nécessaire pour rémunérer nos entreprises car la totalité des recettes est versée à la fin de travaux.

M. le Président indique que la reprise du résultat anticipé de la section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 17 965 € en recette d'investissement

M. le Président explique plus précisément l'intérêt et les enjeux de l'avance remboursable accordée par le Département.

Aucune observation concernant le budget n'est relevée.

Le Comité Syndical approuve le budget primitif 2025 à main levée, à l'unanimité.

PROGRAMME TRAVAUX 2 :

M. Philippe MOULIN, vice-président, présente les 13 nouveaux projets délibérés par les communes qui sollicitent le SMO pour réaliser les travaux.

Les projets concernés sont les suivants :

COMMUNES	Projet investissement 2025 Montant prévisionnel
Aix	8 997 €
Beyssenac	18 620 €
Bugeat	25 621 €
La Chapelle-aux-Saints	16 587 €
Lanteuil	7 581 €
Lubersac	30 984 €
Noailles	50 632 €
Saint Bonnet l'Enfantier	12 639 €
Saint-Privat	9 847 €
Saint Viance	19 695 €
Soursac	30 373 €
Uzerche	43 901 €
Voutezac	72 261 €
Conseil Départemental	136 154 €
TOTAL	483 892 €

M. Philippe MOULIN, précise que ces projets s'ajoutent aux 15 projets présentés lors du dernier comité syndical.

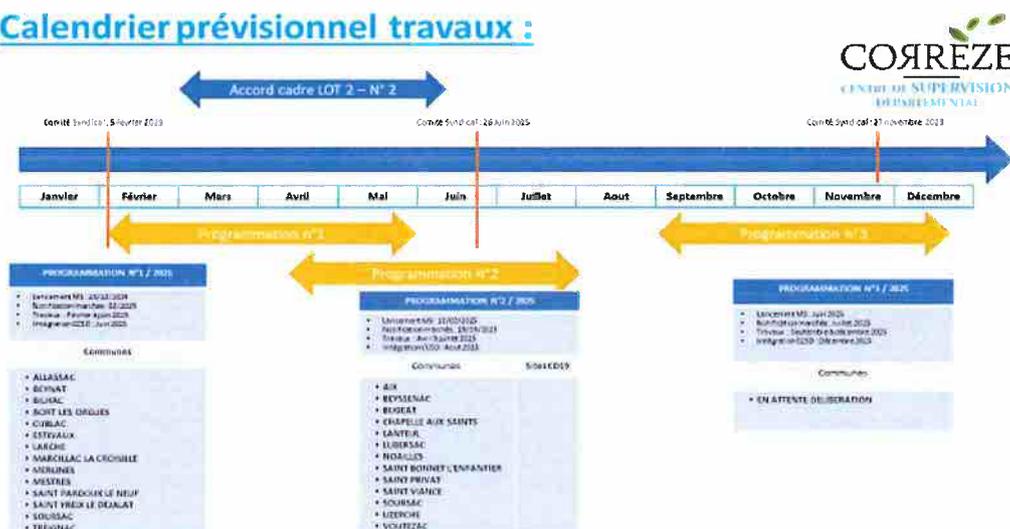
Cela porte à 28 le nombre de projets entérinés par les communes pour un montant global prévisionnel de 841 405,00 €.

M. Philippe MOULIN présente également les nouveaux projets portés par le Département pour un montant prévisionnel de 136 154,00 € qui priorise la sécurisation des bâtiments hébergeant les missions de solidarité.

Il indique que les délibérations à venir concernant de nouveaux projets seront présentées au comité syndical du 26 juin prochain.

En complément, M. Philippe MOULIN présente le calendrier prévisionnel des travaux des programmes 1,2 et 3.

Calendrier prévisionnel travaux :



Le représentant de la commune d'ALLASSAC interroge sur l'absence de sa commune dans le programme présenté. Monsieur MOULIN lui indique que le projet est inscrit dans le premier programme de travaux présenté en comité syndical du 4 décembre 2024.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

CONVENTION FDEE / ENEDIS / SMO :

M. Laurent DARTHOU, vice-président, présente la convention à intervenir entre le FDEE, ENEDIS et le SMO.

Il précise que la passation de cette convention permettra de formaliser les modalités d'usage et le coût d'utilisation des infrastructures existantes dans le cadre de la mise en œuvre des projets.

Cette démarche a trois objectifs. Elle facilite l'installation des équipements, optimise les infrastructures existantes et contribue à la préservation de l'environnement.

M. Laurent DARTHOU précise que les coûts financiers appliqués par chaque organisme, détaillés ci-dessous, sont liés à l'étude réalisée pour chaque demande nécessaire pour garantir la conformité des projets aux règles de sécurité et d'ingénierie.

Tarifs appliqués :

ENEDIS :

- 1 200,00 € pour l'utilisation de moins de 10 supports
- 59,40 € HT par support mis à disposition pour 10 ans

FDEE :

- 29,70 € HT par support mis à disposition pour 10 ans

M. Laurent DARTHOU confirme que la mention de moins de 10 supports concernant ENEDIS vaut pour 1 à 9 supports.

Les élus relèvent que la FDEE applique un coût de mis à disposition de support qui appartient pour certains aux collectivités.

M. Laurent DARTHOU confirme que le coût sera pris en charge par le SMO.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION RISQUE PREVOYANCE :

M. Laurent DARTHOU, vice-président, présente la réforme de la Protection Sociale Complémentaire concernant le risque prévoyance.

Il rappelle que la réforme s'impose aux collectivités à compter du 1^{er} janvier 2025 et qu'elle prévoit une prise en charge par l'employeur d'au moins 7,00 € des garanties de protection sociale complémentaire liées aux risques d'incapacité de travail ou d'invalidité.

Sa mise en place peut intervenir soit par la procédure de convention de participation soit par la procédure de labellisation.

Il indique que le SMO s'est rallié aux 233 collectivités qui ont mandaté le CDG19 pour lancer un appel à concurrence aux fins d'établir une convention de participation. Les prestataires retenus sont la MNT et relyens.

Au regard des conditions et des taux proposés favorables aux agents, le SMO a souhaité adhérer à cette convention et a retenu la formule 1 dont le taux de cotisation pour les garanties obligatoires est de 2,54 %.

M. Laurent DARTHOU précise que les garanties obligatoires assurent aux agents le versement des indemnités journalières à hauteur 90 % de la rémunération nette (TI NBI RI) et d'une rente d'invalidité à hauteur de 90 % de la rémunération nette (TI NBI RI). Les agents peuvent souscrire en complément des garanties optionnelles.

Au regard de ces éléments et dans la continuité d'une politique RH volontariste, M. Laurent DARTHOU propose que le SMO adhère à la présente convention et de fixer la participation de l'employeur aux frais de la prévoyance à hauteur de 17,50 € bruts soit 50 % du montant de référence, plafonné au montant de la cotisation pour les agents adhérents.

Il indique que la participation de l'employeur ne sera versée qu'aux agents adhérents à la convention comme le prévoient les dispositions réglementaires. Il ajoute que les CST du CDG a été consulté.

M. le Président rappelle que les décisions relatives à la gestion des ressources humaines sont calquées sur celles du Département pour respecter une cohérence de fonctionnement entre les deux structures.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

CREATION DE NOUVELLE COMMUNE ET RETRAITS D'ADHESION :

M. le Président informe de la création à compter du 1^{er} janvier 2025 de la commune nouvelle "Les Trois Saints", issue de la fusion des communes de Saint Martin Sepert, de Saint Pardoux Corbier et de Saint Ybard.

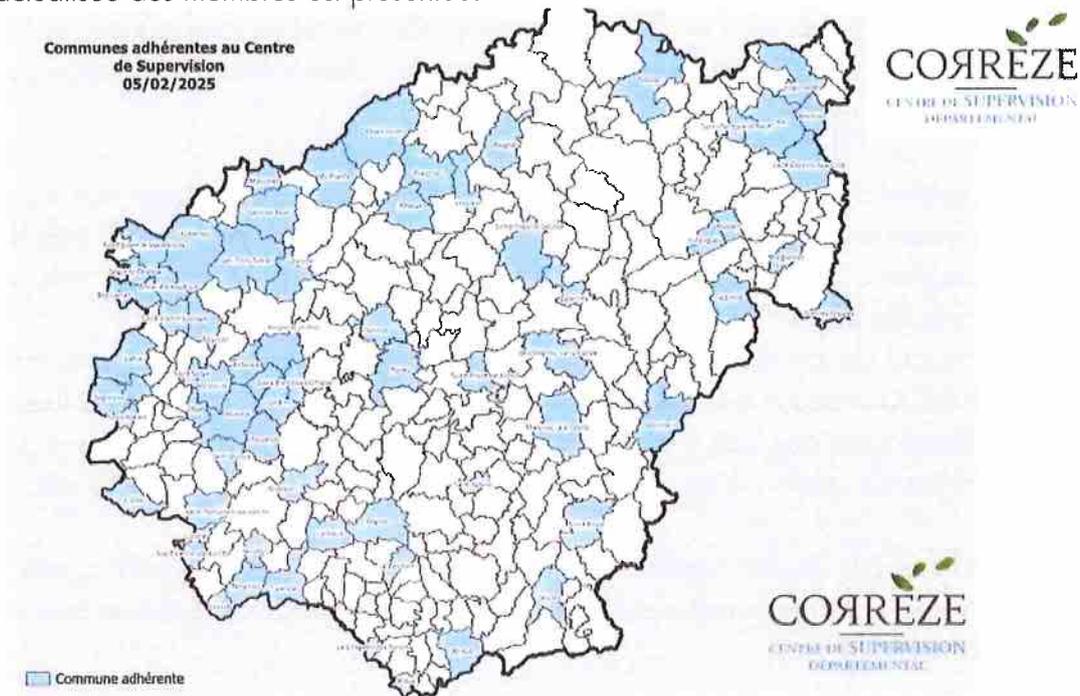
Cette création emporte adhésion au SMO de cette nouvelle commune pour une partie de son territoire correspondant au périmètre des anciennes communes de Saint Pardoux Corbier et de Saint Ybard déjà membres.

Il fait également part aux membres des demandes de retraits du SMO des communes de Beaulieu sur Dordogne, de Montgibaud et de Saint Etienne la Geneste, qui ont délibérés.

Il précise que ces retraits bien qu'actés avec regret font partie de la vie du SMO et émet l'hypothèse que ces communes feront peut-être le choix de rejoindre à nouveau le syndicat pour des projets futurs.

L'ensemble de ces décisions porte le nombre de membre à 70 avec 69 communes plus le Département

La carte actualisée des membres est présentée.



Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION :

Les points d'information suivants sont présentés par M. le Président :

1 - Relance des marchés :

M. le Président informe qu'un nouvel accord-cadre doit être conclu pour assurer la continuité de la mise en œuvre des projets d'installation de caméras (fourniture / installation / maintenance). Comme évoqué lors du point de situation M. le Président propose de créer un groupe de travail ouvert aux élus afin de prendre en compte leurs remarques et autres suggestions.

M. le Président sollicite des volontaires et note la participation des délégués des communes de LARCHE - ST PANTALEON DE LARCHE - ALLASSAC - JUILLAC - LUBERSAC et LANTEUIL.

2 - Intelligence artificielle :

M. le Président aborde le sujet de l'intelligence artificielle en rappelant que le système déployé au CCSD permettrait le recours à l'IA notamment par la mise place d'alertes. Il rappelle toutefois que son utilisation est très contrainte et encadrée par le législateur ce qui freine aujourd'hui son développement.

M. le Président propose de créer un groupe de travail ouvert aux élus afin de prendre en compte leurs remarques et autres suggestions.

M. le Président sollicite des volontaires et note la participation des délégués des communes d'ALLASSAC - LANTEUIL - ST PRIEST DE GIMEL - TREIGNAC - ST PRIVAT - OBJAT - AFFIEUX.

M. le Président propose de fixer l'horaire des groupes de travail marchés et IA à 18h et indique qu'une participation en visio-conférence sera possible.

3 - Projets 2025 :

M. le Président présente les projets suivants :

a - Convention avec des établissements publics :

M. le Président informe que d'autres collectivités, des établissements publics ont fait part de leur intérêt à contractualiser avec le SMO. Il s'agit du SIRTOM et du Syndicat du Puy des Fourches. Il précise que ces structures ne peuvent adhérer au SMO au même titre que les communes ou le département car elles ne disposent pas de la compétence Prévention de la Délinquance. M. le Président informe qu'une convention est en cours d'élaboration et qu'elle sera proposée au comité syndical du 26 juin prochain. Il précise que ces nouvelles demandes sont une aubaine pour le SMO.

M. Philippe MOULIN, vice-président indique que de nouvelles demandes pourraient venir des COM-COM.

b - Demandes des membres (caméras nomades / Utilisation de l'AI) :

M. le Président indique que le sujet des caméras nomades est toujours en réflexion et invite les membres à être force de proposition notamment sur l'intérêt et la mise en œuvre. Il rappelle que le sujet de l'IA a déjà été abordé.

c - Déport du Centre de Supervision au PC du CORG et COD :

M. le Président rappelle que le SMO et l'Etat sont liés par une convention qui prévoit notamment le déport des images du CCSD vers les Centres Opérationnels de la Gendarmerie et de la police. Il précise que la mise en œuvre est liée au calendrier des forces de l'ordre dont la date est reportée sine die.

d - Perspectives d'évolution du Centre de Supervision (gestion des alarmes intrusion / remontée des boutons d'alerte) :

M. le Président confirme que la gestion des alarmes intrusion et la remontée des boutons d'urgence sont deux projets à travailler pour accroître et développer les services proposés par le SMO.

e - Consolidation des échanges entre le Centre de Supervision et les membres :

M. le Président aborde le sujet de la communication avec les membres qu'il souhaite fluidifier pour répondre aux attentes des membres et rendre plus efficiente encore la collaboration déjà établie.

4 - Arrêté de délégation de signatures :

M. le Président rappelle que les personnels du SMO sont recrutés et précise leur situation :

- Les opérateurs et la responsable opérationnelle sont salariés du SMO et sont en charge de la visualisation des images et de la garantie des données,
- Carinne SEGRETAIN et Christophe FERRAGNE sont mis à disposition du SMO par le Conseil Départemental sur une partie de leur temps ce qui permet d'optimiser les charges de gestion administrative et financière,
- Pierre ESTERLE intervient en prestation de service

Au regard des missions et responsabilités de chacun et pour optimiser la gestion administrative et financière, M. le Président informe qu'un arrêté de délégation de signature a été pris.

5 - Journée de solidarité :

M. le Président informe que la journée de solidarité est fixée comme suit -

- lundi de pentecôte pour les opérateurs de visionnage dont le temps de travail est de 35h00, sans RTT,
- retenue d'un jour de RTT pour la responsable opérationnelle dont le temps de travail est de 39h30.

6 - Prochains comités syndicaux :

M. le Président communique les dates des prochains comités syndicaux :

- Jeudi 26 juin 2025 à 17h30
- Jeudi 27 novembre à 17h30

7 - Questions diverses :

Monsieur le maire de Marcillac la Croisille suggère qu'un article soit publié dans la presse locale pour conforter et renforcer l'intérêt du CCSD auprès de la population. Il précise que cette demande découle des remarques de certains de ses administrés qui identifient la vidéoprotection à du voyeurisme.

M. le Président indique être réservé sur la publication d'un article de presse en précisant que la teneur de l'article n'est jamais complètement maîtrisée.

Il informe qu'un article "modèle" est disponible et qu'il peut être adressé aux membres qui en font la demande. M. Philippe MOULIN indique avoir publié ce même article dans la gazette de sa commune et que les retours ont été très positifs.

M. Laurent DARTHOU et M. Philippe MOULIN suggèrent à Monsieur le Maire en réponse à ses administrés de faire valoir :

- la pertinence d'un tel dispositif pour gérer l'évènement souvent exceptionnel,
- l'intérêt de développer un maillage territorial pour permettre le moment venu aux forces de l'ordre de suivre ou de retracer le trajet des malfaiteurs, il est fait référence à une solidarité entre collectivités,
- la prévention des incivilités et actes de délinquance, le CCSD peut être comparé à une assurance sécurité.

L'ordre du jour de la séance est épuisé à 18h30.

M. le Président invite les participants à un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

Jean-Bernard ESTRADE



Le Secrétaire de Séance

Didier MARSALEIX



Président du Comité Syndical

CORREZE - CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL
Hôtel du Département "Marbot"
9 Rue René et Emile Fage - BP 199
19005 TULLE CEDEX

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

03 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
BEVNAT	Monsieur	Jean-Michel	MONTEIL	Maire	TITULAIRE		
BEVNAT	Monsieur	Pierre	MILY	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
BEYSSAC	Monsieur	Serge	LANGLADE	Maire	TITULAIRE		
BEYSSAC	Monsieur	Alain	DUBUISSON	Adjoint au Maire	SUPPLEANT	<i>Duly</i>	
BEYSSENAC	Monsieur	François	COMBY	Maire	TITULAIRE		
BEYSSENAC	Monsieur	Cédric	CHABAT	Conseiller municipal	SUPPLEANT	<i>Chabat</i>	
BILHAC	Monsieur	Jean-Paul	DUMAS	Maire	TITULAIRE		
BILHAC	Monsieur	Christien	MOMBRIAL	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
BORT LES ORGUES	Monsieur	Eric	ZIOLO	Maire	TITULAIRE	<i>Eric</i>	Pouvoir donné à Philippe Youlin. ST. PRIVAT
BORT LES ORGUES	Monsieur	Roland	TROUCHE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
BUGEAT	Monsieur	Bernard	ITURRIA	Conseiller municipal	TITULAIRE	<i>ITURRIA</i>	
BUGEAT	Monsieur	Patrice	ROUCHEREAU	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
CHAMBERET	Monsieur	Gérard	TRAVERT	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
CHAMBERET	Monsieur	Bernard	RUAL	Maire	SUPPLEANT	<i>Pouvoir donne à Gérard COIGNAC TRESORIER</i>	<i>[Signature]</i>
CONSEIL. DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Christophe	ARREUILLERE	Conseiller Départemental	TITULAIRE		
CONSEIL. DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Madame	Agnès	AUDEGUIL	Conseillère départementale	SUPPLEANT		
CONSEIL. DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Christophe	PETIT	Conseiller Départemental	TITULAIRE	<i>[Signature]</i>	<i>Pouvoir donne à Laurent DARTHOU 02/19</i>
CONSEIL. DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Francis	COMBY	Conseiller départemental	SUPPLEANT		
CONSEIL. DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Laurent	DARTHOU	Conseiller Départemental	TITULAIRE	<i>[Signature]</i>	
CONSEIL. DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Madame	Jacqueline	CORNEILSEN	Conseillère départementale	SUPPLEANT		
CONSEIL. DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Christian	BOUZON	Conseiller Départemental	TITULAIRE		
CONSEIL. DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Madame	Sonia	TROYA	Conseillère départementale	SUPPLEANT		
CUBLAC	Monsieur	Philippe	GILLET	Adjoint au Maire	TITULAIRE	<i>[Signature]</i>	
CUBLAC	Monsieur	Jean-Paul	LASCOUTOUNAS	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITE	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
DONZENAC	Monsieur	Yves	LAPORTE	Maire	TITULAIRE		
DONZENAC	Monsieur	Alain	FRONTY	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
EGETONS	Monsieur	Yves	DATIN	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
EGETONS	Monsieur	Charles	FERRÉ	Maire	SUPPLEANT		
ESTIVALS	Monsieur	Hubert	BOURNOL	Maire	TITULAIRE		
ESTIVALS	Monsieur	Pierre	GORCE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
EYGURANDE	Monsieur	Didier	BEAUMONT	Maire	TITULAIRE		
EYGURANDE	Monsieur	Georges	CATTEAU	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
ESTIVAUDX	Monsieur	Carlos	MARTINEZ	Maire	TITULAIRE		
ESTIVAUDX	Monsieur	Christian	CHATRAS	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
JUILLAC	Monsieur	Olivier	GUGNARD	Conseiller Municipal	TITULAIRE		
JUILLAC	Monsieur	Pierre	BORIE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		

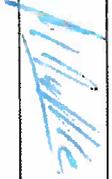
COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
LA CHAPELLE AUX SAINTS	Monsieur	Stéphane	BROUSSE	Adjoint au maire	TITULAIRE		
LA CHAPELLE AUX SAINTS	Monsieur	Jérôme	JEAN	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
LANTEUIL	Monsieur	Sébastien	CHABENAT	Adjoint au Maire.	TITULAIRE		
LANTEUIL	Monsieur	Alain	PARIS	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
LARCHE	Madame	Annie	MARTIN	Adjointe au Maire	TITULAIRE		
LARCHE	Monsieur	Stéphane	BORDAS	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
LE PESCHER	Monsieur	Eric	GALINON	Maire	TITULAIRE		
LE PESCHER	Monsieur	Vincent	LAROCHE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
LESTARDS	Monsieur	Pascal	GAGÉ	Adjoint au maire	TITULAIRE		
LESTARDS	Monsieur	Christophe	PETTIT	Maire	SUPPLEANT		
LES TROIS SAINTS	Monsieur	Serge	BOURBOULOUX	Adjoint au maire	TITULAIRE		
LES TROIS SAINTS	Monsieur	Guy	DEVEIX	Maire Délégué	SUPPLEANT		

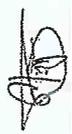
COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
LIGNIAC	Monsieur	Jean-Claude	VINCENT	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
LIGNIAC	Madame	Isabelle	VIGNAL	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
LUBERSAC	Monsieur	Christian	SOL	Conseiller municipal	TITULAIRE		
LUBERSAC	Monsieur	Michel	MAZEAUD	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
MALEMORT	Monsieur	Mathias	MAZERON	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
MALEMORT	Monsieur	Alain	RIGOUX	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
MARCELLAC LA CROISILLE	Monsieur	Jean-Louis	BACHELLERIE	Maire	TITULAIRE		
MARCELLAC LA CROISILLE	Madame	Sandrine	LECOCQ	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
MARGERIDES	Madame	Danielle	COULAUD	Maire	TITULAIRE		
MARGERIDES	Monsieur	Jean-Pierre	MARCHE BOURZEIX	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
MASSERET	Monsieur	Sébastien	ROUCHON	Conseiller municipal	TITULAIRE		
MASSERET	Madame	Janine	POUJOL	Conseillère municipale	SUPPLEANT		

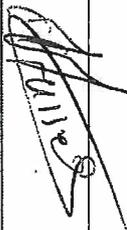
COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITE	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
MEILHARDS	Monsieur	Marc	MILLON	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
MEILHARDS	Monsieur	Jean-Pierre	CHAUNU	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
MERLINES	Monsieur	Paul	MONTIGNY	Maire	TITULAIRE		
MERLINES	Monsieur	Jean Louis	BANETTE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
MESTES	Monsieur	Philippe	BERTHAUD	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
MESTES	Monsieur	Thierry	POTDEVIN	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	Madame	Virginie	COUDERT	Adjointe au Maire	TITULAIRE		
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE					SUPPLEANT		
MONTGIBAUD	Monsieur	Alain	MARSAT	Maire	TITULAIRE		
MONTGIBAUD	Monsieur	Jean Louis	CHASSAING	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
NAVES	Monsieur	Jean-Bernard	ESTRADE	Conseiller municipal	TITULAIRE		
NAVES	Madame	Géraldine	VERTIZOU	Conseillère municipale	SUPPLEANT		

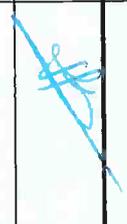
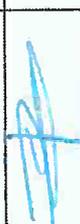
COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
NESPOULS	Monsieur	François	PATIER	Maire	TITULAIRE		
NESPOULS	Madame	Myriamne	AUSSEL	Adjoint	SUPPLEANT		
NOAILLES	Monsieur	Hervé	BRUCY	Maire	TITULAIRE		
NOAILLES	Madame	Agnès	TREMOULET	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
OBLAT	Monsieur	Pierre-Jean	VILLE	Conseiller municipal	TITULAIRE		
OBLAT	Monsieur	Denis	VEVSIERE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
PERPEZAC LE NOIR	Madame	Séverine	CHAZAL	Conseillère municipale	TITULAIRE		
PERPEZAC LE NOIR	Madame	Hélène	HERCOUËT	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
ROSIERS DE JUILLAC	Madame	Ophélie	REVSSET	Conseillère municipale	TITULAIRE		
ROSIERS DE JUILLAC	Monsieur	Eric	REVSSET	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SADROC	Monsieur	Stéphane	BRUYELLES	Conseiller municipal	TITULAIRE		
SADROC	Monsieur	Jacques	LABROUSSE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		

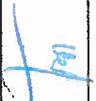
COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
SAINT BONNET L'ENFANTIER	Monsieur	Didier	MARSALLEIX	Maire	TITULAIRE		
SAINT BONNET L'ENFANTIER	Monsieur	Philippe	ARDOUIN	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAINT CERNIN DE L'ARCHE	Madame	Sylvie	LORENZON	Maire	TITULAIRE		
SAINT CERNIN DE L'ARCHE	Monsieur	Jean-Marie	ROMIE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT ETIENNE AUX CLOS	Madame	Isabelle	BRIQUET	Maire	TITULAIRE		
SAINT ETIENNE AUX CLOS	Monsieur	Eric	ALAMAN	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT ETIENNE LA GENESTE	Madame	Dominique	DISSON	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT ETIENNE LA GENESTE	Madame	Anne	ESCURAT-DALLET	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
SAINT JULIEN LE VENDOMOIS	Monsieur	Jean Pierre	DAURAT	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT JULIEN LE VENDOMOIS	Monsieur	Jean-Pierre	NEXON	Maire	SUPPLEANT		
SAINT PANTALEON DE L'ARCHE	Monsieur	Alain	LAPACHERIE	Maire	TITULAIRE		
SAINT PANTALEON DE L'ARCHE	Madame	Dominique	BORDEROLLE	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
SAINT PARDOUX LE NEUF	Monsieur	Michel	BOURZAT	Maire	TITULAIRE		
SAINT PARDOUX LE NEUF	Madame	Raymonde	FAVETTE	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	Monsieur	Christian	MARCOU	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	Monsieur	Jean-Marc	POUGET	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT PRIEST DE GIMEL	Madame	Marie	FOURIE	Adjointe au Maire	TITULAIRE		
SAINT PRIEST DE GIMEL	Monsieur	Robert	COLOMBIER-LEVRAT	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT PRIVAT	Monsieur	Philippe	MOULIN	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT PRIVAT	Monsieur	Jean-Basile	SALLARD	Maire	SUPPLEANT		
SAINT ROBERT	Monsieur	Claude	ACHARD	Maire	TITULAIRE		
SAINT ROBERT	Madame	Sylvie	HAMPKIAN	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT SOLVE	Monsieur	Daniel	FREYGEFOND	Maire	TITULAIRE		
SAINT SOLVE	Monsieur	Frédéric	BOURZAC	Conseiller municipal	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
SAINT SORININ LAVOLPS	Monsieur	Eric	LASCAUX	Maire	TITULAIRE		Pouvoir donne par Christian SOL LUGERASAC. 
SAINT SORININ LAVOLPS	Monsieur	Lilian	VERMANDE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAINT SYLVAIN	Monsieur	Stéphane	LUDIER	Maire	TITULAIRE		
SAINT SYLVAIN	Monsieur	Jean François	POULAIN	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAINT VIANCE	Monsieur	Bernard	CONTINSOUZAS	Maire	TITULAIRE		
SAINT VIANCE	Monsieur	Christophe	DELIAS	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAINT VRIEIX LE DELALAT	Monsieur	Romain	CHAUMIEL	Maire	TITULAIRE		
SAINT VRIEIX LE DELALAT	Monsieur	Christian	CHABERIE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAON LA TOUR	Monsieur	Olivier	JAYOUT	Conseiller municipal	TITULAIRE		
SAON LA TOUR	Monsieur	Joël	MAURY	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
SEGONZAC	Monsieur	Jean-Louis	MICHEL	Maire	TITULAIRE		Pouvoir donne par D. VARSANLIX ST. GONNET J. GENTONIER
SEGONZAC	Monsieur	Guy	LARUE	Adjoint au maire	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 février 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
SEGUR LE CHATEAU	Madame	Muriel	DESMOULINS	Conseillère municipale	TITULAIRE		
SEGUR LE CHATEAU	Madame	Sonia	VIGNAL	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
SEILHAC	Monsieur	Pierre	FOURCHES	Conseiller municipal	TITULAIRE		
SEILHAC	Madame	Catherine	VILLATOUX	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
SEXCIÉS	Monsieur	Thierry	DA FONSECA	Maire	TITULAIRE		
SEXCIÉS	Madame	Pascalie	BUERICK-MASSAT	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
SORNAC	Monsieur	Valentin	PAILLARD	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SORNAC	Madame	Geneviève	ORLANGE	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
SOURSAC	Monsieur	Mathieu	CHAVEROUX	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SOURSAC	Monsieur	Michel	BARRASSIN	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
TURENNE	Monsieur	Yves	GARY	Maire	TITULAIRE		
TURENNE	Monsieur	Pierre	TRONCHE	Adjoint au maire	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"

Mercredi 5 fevrier 2025 - Amphithéâtre "MARBOT" 19000 TULLE

ADHERENTS	CIVILITE	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
TREIGNAC	Monsieur	Gérard	COGNAC	Maire	TITULAIRE		
TREIGNAC	Monsieur	Alain	COUTURAS	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
UZERCHE	Monsieur	Jean-Paul	GRADOR	Maire	TITULAIRE		
UZERCHE	Monsieur	François	FILLATRE	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
VALERGUES	Monsieur	Fabrice	QUERO	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
VALERGUES	Monsieur	Michel	GUILLAUME	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
VOUTEZAC	Monsieur	Jean-Claude	REYNAUD	Maire	TITULAIRE		
VOUTEZAC	Monsieur	Didier	VARARDO	Conseiller municipal	SUPPLEANT		

PREFECTURE DE LA CORREZE
 REÇU le
 17 FEV. 2025
 CONTROLE DE LEGALITE

